



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

07/10/2008

Les différentes fonctions publiques

Rappel: Il existe trois fonctions publiques nationales et une fonction publique supra-nationale:

- ☞ la fonction publique d 'Etat (environ 3 millions d 'agents),**
- ☞ la fonction publique territoriale (environ 2 millions d 'agents),**
- ☞ la fonction publique hospitalière (environ 800 000 agents),**
- ☞ la fonction publique européenne (un quota de fonctionnaires est réservé par pays membre de l 'Union européenne).**

07/10/2008

Le cadre historique institutionnel

- ◆ La France est un pays de longue tradition administrative centralisatrice; cependant, depuis 1982, elle connaît un mouvement continu de décentralisation, dont l'une des dernières étapes – la réforme constitutionnelle de mars 2003 – consacre le principe de son organisation « décentralisée »
- ◆ La naissance de la fonction publique territoriale (F.P.T.), instituée par la loi du 26 janvier 1984, résulte directement de la mise en œuvre de la décentralisation, afin de mettre fin à la disparité des statuts et faciliter les mobilités professionnelles au sein d'une fonction publique de carrière;
- ◆ Une autre étape importante pour la F.P.T. en devenir a été le mouvement de la formation professionnelle continue qui, avec la loi de juillet 1972, a donné naissance au Centre de Formation des Personnels Communaux, devenu depuis le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), puis a développé les concours nationaux pour le recrutement des fonctionnaires territoriaux.
- ◆ Fonction publique en constante évolution (loi du 19 février 2007)

Les spécificités de la fonction publique territoriale

- ◆ La multiplicité des employeurs potentiels (environ 60 000 actuellement: communes, départements, régions, E.P.C.I., établissements locaux, O.P.H., etc.)
- ◆ « Le concours ne vaut pas recrutement »: les modalités de recherche de poste (\neq affectation à l'Etat)
- ◆ La notion de « cadre d'emplois » en filières et la diversité des missions et postes à pourvoir
- ◆ Environ 2 millions d'agents territoriaux en France

Les différentes voies d'accès à la FPT

- ◆ Le recrutement direct: sur les cadres d'emplois de base (catégorie C)
- ◆ La contractualisation: CDD de droit public (pouvant être transformés, sous certaines conditions, en C.D.I.) : dispositif dérogatoire pour les agents non titulaires
- ◆ Le P.A.C.T.E., accessible aux jeunes gens âgés de 16 à 25 ans sans qualification reconnue
- ◆ La voie normale d'accès: le concours

Le concours, voie normale d'accès à la fonction publique

- ◆ Le principe de libre administration des collectivités territoriales : fonctionnaires et non titulaires
- ◆ Le principe républicain d'égalité d'accès à l'emploi public: le concours
- ◆ Un statut unique de la FPT: loi du 26 janvier 1984
- ◆ Un nombre élevé d'employeurs locaux: environ 60 000
- ◆ Le concours, 1ère étape du recrutement
- ◆ Les organisateurs de concours: CNFPT, CDG, grandes collectivités
- ◆ Les apports de la loi de 2007: la validation des acquis et de l'expérience et la reconnaissance de l'expérience professionnelle

Les suites du concours

- ◆ L'inscription sur une liste d'aptitude nationale valable 1 an renouvelable deux fois à la demande expresse du lauréat)
- ◆ Les modalités de recherche du premier poste:
 - ◆ Les démarches du lauréat
 - ◆ Les aides institutionnelles (CNFPT et les RRE, CDG, Bourses de l'emploi...)
 - ◆ Les démarches des collectivités elles-mêmes
 - ◆ Dans tous les cas, le lauréat est accompagné

La démarche de recherche d'un premier poste

- ◆ Elle est effectuée par le lauréat auprès des collectivités de son choix
- ◆ Pas d'affectation comme à l'Etat, donc en théorie le lauréat choisit le type de collectivité, la situation géographique et la nature du poste
- ◆ Envoi à l'autorité territoriale d'une candidature avec curriculum vitae
- ◆ Dynamisme du recrutement: démarches identiques à celles du secteur privé (formation et diplômes du lauréat, secteur géographique, domaines d'activités, types de collectivités...)
- ◆ Entretien de recrutement: un ou plusieurs selon le poste et la collectivité, avec possibilité de tests de personnalité notamment
- ◆ Prise en compte des diplômes détenus, du parcours du lauréat et évidemment du concours réussi

Les aides institutionnelles pour la recherche d'un premier poste

- ◆ Le lauréat est accompagné par le C.N.F.P.T., les Centres de gestion:
 - ◆ Le Responsable régional emploi (du CNFPT)
 - ◆ La Bourse nationale de l'emploi
 - ◆ Les offres d'emplois (revues, sites Internet...)
- ◆ La recherche effectuée par les collectivités elles-mêmes, en fonction de leur besoin (demande de la liste d'aptitude), envoi de courrier directement aux lauréats pour proposer des postes

La prise de fonction

◆ Le lauréat est nommé stagiaire pendant un an et doit effectuer une formation obligatoire, dont les grandes lignes ont été fixées par la loi du 19 février 2007

❖ La nouvelle formation d'intégration et de professionnalisation (F.I.P.) pour toutes les catégories (assurée par le CNFPT), organisée en deux temps :

❖ Une première phase d'intégration, afin de mieux appréhender l'environnement territorial,

❖ Une seconde phase de professionnalisation permettant d'adapter la formation suivie aux missions confiées

❖ Un parcours personnalisé de formation est mis au point pour tenir compte de la formation et de l'expérience professionnelle du fonctionnaire

❖ L'agent dispose d'un droit individuel à la formation (D.I.F.) d'une durée de 20 heures par an, cumulables sur six ans, lui permettant de se former tout au long de sa vie

❖ L'ensemble de ses acquis (diplômes, formations suivies, postes occupés...) est répertorié dans le livret individuel de formation, document que possède tout agent

Le déroulement de carrière

- ◆ Les avancements d'échelon (durée minimale ou maximale)
- ◆ Les avancements de grades (exemple de la filière administrative)
- ◆ La mutation (entre collectivités territoriales ou établissements publics locaux)
- ◆ Le détachement (vers la Fonction publique de l'Etat ou la Fonction publique hospitalière ou vers une association en rapport avec l'activité territoriale)
- ◆ La mise à disposition
- ◆ La disponibilité vers le secteur privé, notamment pour suivre son conjoint ou créer une entreprise

Les principaux métiers de la FPT

- ◆ Les métiers administratifs : le contentieux, les ressources humaines, les finances publiques, l'urbanisme, l'état civil et les élections, les marchés publics, la police, la sécurité, le patrimoine...
- ◆ Les métiers techniques : bâtiments, ingénieurs, techniciens et agents techniques dans les espaces verts, la voirie, le recyclage...
- ◆ Les métiers culturels : bibliothèques, patrimoine, enseignement artistique...
- ◆ Les métiers sportifs: animation sportive, pédagogique, direction des sports...
- ◆ Les métiers sanitaires et sociaux: médecin, infirmière, psychologue, assistante sociale, éducateur de jeunes enfants...
- ◆ Les métiers liés à la sécurité: la police municipale, les sapeurs-pompiers professionnels, les gardes champêtres...